Image not found or type unknown

Droit à la double adresse et pose d'une seconde boite aux lettres

Par **maria**, le **09/04/2009** à **22:42**

Bonjour,

je possède un terrain sur 2 communes, mon adresse principale est celle de la porte d'entrée or, afin d'inscrire mon fils dans le collège de la commune voisine il faut y habiter.
Ai-je le droit de poser une petite boite aux lettres derrière chez moi pour les courriers scolaires ?
sur mes plans, il est bien indiqué la double adresse.
en somme, est-il autorisé d'avoir une double adresse lorsqu'on possède un terrain sur deux communes merci encore

merci cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés